



**MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION  
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE  
(MPCE)**

**CADRE MÉTHODOLOGIQUE DU  
PROCESSUS D'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE  
STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETE  
(DSRP)**

**(Version Révisée)**

**Septembre 2003**

# SOMMAIRE

## I.- Contexte Global

## II.- Grandes Etapes du processus de formulation du DSRP-intérimaire

### 2.1- Etapes de formulation du DSRP- Intérimaire

#### 2.1.1-Recherche des éléments de base pour la conduite de la consultation des secteurs représentatifs de la population

- a) Elaboration d'un diagnostic de la pauvreté en Haïti
- b) Evaluation des programmes d'actions et projets sectoriels de réduction de la pauvreté
- c) Evaluation des politiques et réformes macro-économiques et structurelles antérieures
- d) Elaboration du cadrage macro-économique, scénario de référence
- e) Elaboration du document de synthèse des éléments a, b, c et d qui servira de base pour l'orientation des débats.

#### 2.1.2- Etapes du processus de consultation de la population

##### 2.1.2.1- Objectifs et démarches globaux visés à travers le processus de consultation : appropriation et responsabilisation, représentativité des acteurs, élaboration du plan d'action consultatif (PAC) pour le DSRP-intérimaire

##### 2.1.2.2- Diverses phases du processus

- a) Validation des documents techniques de base servant d'orientation à la consultation
- b) Réalisation de la consultation à travers les ateliers sectoriels et départementaux

#### 2.1.3- Mise en forme du DSRP- intérimaire

- a) Actualisation des programmes sectoriels spécifiques de réduction de la pauvreté
- b) Réexamen des politiques et réformes macro-économiques et structurelles
- c) Elaboration du cadrage macro-économique
- d) Rédaction du projet de DSRP- intérimaire
- e) Transmission au Conseil des Ministres pour approbation

#### 2.1.4- Organisation du Forum National de Validation du Projet de DSRP-intérimaire

- a) Analyse du projet
- b) Finalisation de la formulation du DSRP-intérimaire
- c) Validation du DSRP-intérimaire

III.- Contenu du DSRP-intérimaire

IV.- Aspects institutionnels de pilotage du processus de formulation du DSRP.

4.1-Le Comité de Pilotage du Processus (CP)

4.2- Le Groupe Consultatif des Bailleurs de Fonds (GCBF)

4.3- Le Comité Interministériel d'Appui (CIA)

4.4- Le Groupe Consultatif des Personnes Ressources (GCPR)

4.5- Le Secrétariat Technique (ST)

4.6- Les Groupes Techniques de Travail (GTT)

4.7-Les Comités Départementaux de Coordination (CDC)

4.8-Les Tables Départementales de Concertation (TDC)

V.- Budget du processus d'élaboration du DSRP- intérimaire

VI.- Calendrier du processus d'élaboration du DSRP- intérimaire

VII.- Bibliographie sommaire

## **I- Contexte Global**

Le document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est devenu depuis peu, le dispositif privilégié de l'Aide Public au Développement (APD).

En effet, il est déjà développé

- un consensus au sein de la communauté internationale, notamment le FMI et la Banque Mondiale, mais aussi chez les autres bailleurs de fonds que les progrès réalisés ces dernières années en matière économique et sociale ont été assez limités et n'ont pas conduit à un recul sensible de la pauvreté dans les pays en développement. Ce consensus a amené les Institutions de Bretton Woods (IBW) à changer d'approche dans les mécanismes de financement du développement, en réaffirmant la nécessité de mise en place des cadres stratégiques nationales de croissance et de réduction de la pauvreté comme base de dialogue économique et d'appui au développement ;
- La nouvelle approche adoptée consiste à soutenir des programmes de réformes macro-économiques, structurelles et sociales visant une croissance accélérée et durable, et intégrant pleinement des objectifs et des stratégies opérationnelles de réduction de la pauvreté comme base de dialogue économique et d'appui au développement.
- Jusque récemment, l'utilisation des ressources concessionnelles du FMI et de la Banque Mondiale, respectivement au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) et de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) ainsi que des Crédits d'Ajustement Structurel (CAS), était basée sur un Document- Cadre de Politique Economique et Financière (DCPE) à moyen terme élaboré par les autorités nationales, en collaboration étroite avec les deux institutions.
- La nouvelle approche sera basée sur la formulation d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), triennal glissant, par les autorités nationales, à partir d'une large consultation des différents partenaires sociaux du pays et en associant les principaux bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux tout au long du processus ;
- Les pays pauvres ayant présenté un DSRP avalisé par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale pourront alors convenir avec les deux institutions de leur accès aux aides concessionnelles de l'IDA dans le cas de la Banque Mondiale et de la Facilité de Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) avec le FMI. Il en sera de même pour les pays désirant accéder aux bénéfices de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)

Dans le cas d'Haïti, la disponibilité de données récentes à partir de documents comme le Bilan Commun de Pays, la Carte Intérimaire de Pauvreté, les enquêtes conduites par l'IHSI (ECBM 20000 et ECVH 2002), le MSPP (EMMUS 2000), le récent Rapport

National sur le Développement Humain (PNUD), le Rapport National sur les Objectifs du Millénaire en cours de réalisation et le Recensement National de la Population dont les résultats préliminaires ont été récemment publiés, devrait nous permettre de mener à bien dans un délai raisonnable l'élaboration du DSRP-intérimaire.

La mise en œuvre d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en Haïti nécessite de situer dans la durée l'appropriation par l'Etat d'Haïti du dispositif DSRP et d'identifier et de visualiser l'ampleur du renforcement des capacités institutionnelles à combler tant par l'Etat que par la Société Civile.

En effet dans le cas précis d'Haïti une réduction significative de la pauvreté implique une croissance durable, une redistribution équitable de la richesse et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance continue durant au moins les vingt (20) prochaines années.

Ainsi, le DSRP-intérimaire doit être appréhendé comme le premier d'une longue lignée qui, en s'étalant sur 20 ans, doit comprendre l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de sept (7) DSRP d'une durée d'application de 3 ans chacun.

Les approches participatives introduites dans un certain nombre d'expériences probantes de gestion participative de processus d'élaboration de documents et de projets pilotes de développement local ne sont pas récentes, cependant leur impact dans les localités concernées demeure encore l'objet d'appréciations diverses.

Néanmoins, ces interventions constituent des acquis non négligeables sur lesquels il faudrait capitaliser pour mieux concevoir et évaluer le processus participatif à mettre en place pour l'élaboration du DSRP-Complet.

S'il paraît que les approches participatives dans le processus de développement local semblent rencontrer l'adhésion des bénéficiaires, il n'en demeure pas moins vrai que la formation nécessaire et les réalisations concrètes prennent du temps et peuvent créer des attentes supérieures à celles qui peuvent être attendues.

La structuration de la société civile en Haïti est appelée à prendre corps grâce à la participation citoyenne que la constitution interpelle selon les axes suivants : Le renforcement des capacités commerciales, la liberté d'entreprise et la disparition des privilèges ; le partenariat dans la fourniture des services publics et dans les grandes décisions nationales ; la structuration des acteurs sociaux et la formalisation de leur fonctionnement.

Les cinq dernières années ont vu, malgré un contexte socio-économique difficile, la réalisation d'expériences probantes de gestion participative qui se rattachent à l'un ou l'autre des axes précités. Nous en citerons les suivantes :

- Le processus de planification décentralisée mis en œuvre par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et qui vise la participation simultanée de tous les acteurs concernés dans des décisions multisectorielles;

- La participation des paysans bénéficiaires et des élus locaux dans l'application de la Réforme Agraire. Dans cette expérience, l'Institut National de la Réforme Agraire (INARA) créa des espaces de concertation ayant conduit à la formation de structures locales de décision, de gestion et de suivi ;
- La participation active de la jeunesse dans l'expérience des Agents Multiplicateurs de Changements, expérience pilotée par la Secrétairerie d'État à la Jeunesse, aux Sports et au Service Civique ;
- L'expérience encourageante de gestion décentralisée du Programme d'Intervention Immédiate (PII) lancée au début de 1997 pour tenter de répondre par des actions ponctuelles aux besoins pressants exprimés par la population des différentes régions du pays et donner un rôle majeur à la décentralisation et à la participation dans le choix et l'exécution des activités de développement, testant ainsi une nouvelle approche de la planification du développement ;
- La participation de divers partenaires dans un processus de réflexion nationale sur les *Eléments de la problématique départementale en matière d'aménagement du territoire* dans le cadre du projet d'appui institutionnel en aménagement du territoire en identifiant les principaux problèmes et blocages du développement et les principaux atouts du territoire à protéger et à mettre en valeur dans chaque département géographique du pays pour favoriser leur redressement social et économique ;
- L'élaboration du Bilan Commun de Pays. Cette initiative conjointe du gouvernement haïtien et du système des Nations Unies entreprise en l'an 2000, constitue la première étape d'un processus continu de diagnostic, de plaidoyer, d'analyse et de réflexion sur les acquis, les tendances, les contraintes, les atouts et les perspectives des politiques de développement humain du pays. L'approche systémique a été privilégiée comme méthode permettant de réguler un ensemble d'actions autour d'une vision commune d'un projet auquel adhère la grande majorité de la population. Processus participatif par excellence, cette réflexion collective, menée à différents niveaux, a permis aux partenaires de mieux connaître et d'échanger des informations et des analyses et de confronter des points de vue, principalement entre les représentants de l'Etat, du secteur privé et de la société civile au sein des dix-huit (18) Groupes Elargis de Réflexion (GER) et des réunions de domaines, a permis de mieux comprendre les obstacles au progrès, de mettre en lumière les questions qui appellent une attention prioritaire et d'ouvrir de nouvelles pistes pour y répondre ;
- L'élaboration du Programme d'Action pour le Développement (2001-2010). Il s'agit du dossier principal de participation d'Haïti à la troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés. Il contient en première partie, un bilan-diagnostic des problèmes de société en Haïti et, en seconde partie, les grandes lignes du programme d'action pour le développement du

pays durant la période 2001-2010. et est le résultat d'activités de réflexions des représentants du gouvernement, du secteur privé et de ceux de la communauté des bailleurs de fonds ;

- L'élaboration de l'esquisse du Plan de Développement Economique et Social (2001-2006) Pour ce faire un processus participatif impliquant divers partenaires s'est engagé à deux niveaux. Le niveau central avec la participation de toutes les institutions étatiques, les représentants du secteur privé des affaires, des coopératives, des organisations non gouvernementales et des institutions d'aide et de coopération bilatérale et multilatérale. Le niveau régional et local avec la participation de groupes organisés de la société civile, des élus locaux et autres partenaires locaux ;
- L'élaboration de la Carte Intérimaire de Pauvreté pour Haïti qui a nécessité la participation des secteurs gouvernementaux et de la société civile organisée concernés par les indicateurs retenus à savoir : la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement.

## **II.- GRANDES ETAPES DU PROCESSUS DE FORMULATION DU DSRP INTERIMAIRE.**

### ***2.1- Etapes de formulation du DSRP intérimaire***

La préparation du DSRP intérimaire sera conduite rapidement pour qu'au plus tard en avril 2004, ce document soit déjà prêt. Les principales étapes du processus de formulation sont les suivantes :

#### *2.1.1-Recherche des éléments de base pour la conduite de la consultation nationale*

##### a) Elaboration d'un diagnostic de la pauvreté

Ce diagnostic procéderait par la synthèse de l'information existante et à venir (Enquêtes qualitatives et quantitatives sur les perceptions de la pauvreté ...) et devrait comprendre :

- une analyse de l'évolution de l'ampleur et des caractéristiques de la pauvreté en Haïti;
- les causes de la pauvreté en Haïti;
- les contraintes pour la réduction de la pauvreté en Haïti;
- les atouts potentiels pour la réduction de la pauvreté;
- l'identification des informations complémentaires nécessaires à rechercher pour l'approfondissement du diagnostic.

##### b) Evaluation des programmes d'actions et projets sectoriels de réduction de la pauvreté-

Il s'agirait particulièrement des programmes spécifiques de : logements sociaux ; de la réhabilitation, reconstruction et relance du développement de des secteurs sociaux prioritaires notamment la santé, l'éducation, eau et assainissement, genre et développement ; agriculture et environnement ; infrastructures collectives notamment celles appuyant la production ; promotion de micro-crédits et autres actions favorisant les activités génératrices de revenus, etc, en partant de l'information existante.

- c) Evaluation des politiques et réformes macro-économiques et structurelles antérieures

Cette évaluation déboucherait sur des propositions de réformes plus favorables à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

- d) Elaboration du cadrage macro-économique, scénario de référence
- e) Elaboration d'un DOCUMENT DE SYNTHÈSE des éléments a, b, c et d qui servirait d'orientation pour la participation populaire, en vue de l'élaboration du DSRP- intérimaire.

## ***2.2-Etapes du processus de consultation nationale.***

### *2.2.1- Objectifs et démarches globaux visés : Appropriation et responsabilisation.*

Le processus de consultation nationale à travers une approche participative sera privilégiée de manière à faire du DSRP un document consensuel. Un renforcement des mécanismes participatifs dans l'élaboration des politiques nationales de développement sera aussi l'un des objectifs recherchés.

L'objectif visé est d'institutionnaliser progressivement l'approche participative comme méthode de référence dans tous les mécanismes d'élaboration des politiques nationales de développement économique et social en général, et de réduction de la pauvreté en particulier.

Cette institutionnalisation de l'approche suivra certainement un processus d'apprentissage pour tous les partenaires en jeu, en veillant à capitaliser sur les mécanismes et les instances existantes, tout en les renforçant et en les élargissant si nécessaire. Bien plus, comme il n'y a pas de formule magique en cette matière, l'approche préconisée restera perfectible tout au long du processus, en tenant compte des réalités nationales et en l'enrichissant au fur et à mesure de l'expérience acquise.



Ainsi, pour augmenter les chances de réussite de cette institutionnalisation de l'approche participative, le Gouvernement et ses partenaires rechercheront progressivement la contribution de groupements, de communautés de base, etc., qui devraient à terme s'organiser en une véritable « Société Civile de développement », notamment par la création des organes représentatifs de participation à tous les échelons ( section communale, communes, département et niveau national), etc. Ces groupes seraient alors consultés continuellement.

Bien plus, ces groupes seraient eux – mêmes incités à rendre dynamique le processus (responsabilisation), en les emmenant à prendre l'initiative de consulter.

### *2.2.2- Diverses phases du processus de consultation nationale.*

A ce niveau, il convient de distinguer la phase d'information / formation, d'élaboration et de validation des outils de base (phase technique), d'une part, et la phase de participation proprement dite et celle d'appropriation, d'autre part.

- a) Phase d'information / formation où les différents acteurs participent à des activités et rencontres de mise à niveau ;
- b) Validation des documents techniques de base, et des outils ;
  - Analyse et approbation du document méthodologique sur le processus de formulation du DSRP par le CP élargi aux autres structures de concertation à savoir : Le Comité de Personnes Ressources, le Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté et le Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds.
  - Analyse et approbation du document d'orientation de la consultation nationale par le CP élargi aux autres structures de concertation à savoir : Le Comité de Personnes Ressources, le Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté et le Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds.
- c) Appropriation du Document par le Gouvernement
- d) Réalisation des consultations

- i) *Consultation des partenaires sociaux, y compris la société civile au sens large, à Port-au-Prince.*  
Sur la base du document d'orientation, la consultation commencerait par : l'administration centrale, les médias, les membres du parlement, les représentants du secteur privé, les institutions de recherche, les dirigeants syndicaux, les ONGs et les autres membre de la société civile, tels que les confessions religieuses, les association féminines, les associations de jeunes, etc.
- ii) *Consultation des encadreurs du développement à la base et de la société civile au sens large, dans le monde rural.*  
L'opération se déroulerait dans les neuf (9) départements géographiques du pays. Les participants seraient : l'administration départementale et communale ; les services techniques provinciaux ; la société civile représentée dans les provinces, les groupements et diverses communautés de la base déjà constituées, etc.
- iii) *Forum de validation nationale (finale)*

### **2.3- Mise en forme du DSRP – intérimaire**

- a) *Actualisation des programmes sectoriels spécifiques de réduction de la pauvreté.*

L'actualisation consisterait à intégrer les recommandations issues de la consultation dans les programmes sectoriels de réduction de la pauvreté, y compris la quantification des coûts financiers des programmes d'actions et projets à mener ; définition des indicateurs de mesure des performances par rapport aux objectifs fixés, etc.

- b) *Réexamen des réformes macro-économiques et structurelles*

Il s'agirait de partir de l'évolution faire et des recommandations issues de la consultation populaire pour finaliser la définition des réformes macro-économiques et structurelles favorables à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Les conclusions des missions de consultation économique avec le FMI et la Banque Mondiale, ainsi que celles d'autres bailleurs de fonds pourront être tenues en considération à ce niveau également.

- c) *Elaboration du Cadrage macro-économique*

Il s'agirait d'un cadrage macro-économique à moyen terme, triennal glissant, intégrant de manière cohérente, les objectifs et les besoins quantifiés de croissance, les coûts financiers des actions contenues dans les programmes sectoriels de réduction de la pauvreté.

d) *Rédaction du projet de DSRP- intérimaire*

La synthèse des éléments fournis aux étapes 2.1.3. a, b et c permettrait de formuler un projet de DSRP-intérimaire intégré et cohérent.

e) Transmission du document au Conseil des Ministres.

Le document du projet de DSRP-intérimaire sera transmis au Conseil des Ministres pour analyse et approbation à travers le Premier Ministre.

**2.4. Organisation du Forum National de Validation du projet de DSRP – intérimaire**

a) Analyse du projet de DSRP par les représentants des secteurs organisés de la Société Civile et du Gouvernement.

b) Finalisation de la formulation du DSRP-intérimaire et négociation avec les bailleurs de fonds en intégrant les recommandations issues de cette consultation.

c) Transmission du Document Validée au FMI et la Banque Mondiale.

**III. Contenu du DSRP-intérimaire**

Le DSRP-intérimaire pourrait se structurer comme suit :

***RESUME ANALYTIQUE***

***INTRODUCTION (deux pages maximum)***

En plus d'une brève présentation du contexte national il est souhaitable que cette introduction contienne l'engagement du gouvernement dans la réduction de la pauvreté et exprime son engagement pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

***CHAPITRE I : La pauvreté en Haïti : caractéristiques et déterminants***

Il s'agit d'agencer les diverses informations disponibles et de les présenter suivant une problématique stratégique.

***CHAPITRE II : Le processus participatif***

Dans ce chapitre on commencera par présenter le cadre institutionnel mis en place pour le DSRP-Intérimaire dans la mesure où ces arrangements institutionnels déterminent et préfigurent l'ensemble du processus. On examinera ensuite l'état de la participation en Haïti et, sur cette base, on proposera un Plan d'Action pour la Participation (PAP) pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du DSRP-complet. Finalement, on présentera le processus participatif mis en œuvre pour l'élaboration du DSRP Intérimaire.

### ***CHAPITRE III : Revue des politiques publiques, programmes nationaux et plans d'action réduction de la pauvreté***

Revue et analyse des politiques publiques, programmes nationaux et plans d'action qui existent sur le plan macro-économique et dans plusieurs secteurs d'activité en précisant : i) dans quelle mesure ces actions publiques sont orientées vers les pauvres ; ii) les termes et échéances de ces actions ; iii) les dispositifs de suivi-évaluation ; iv) l'effectivité et l'efficacité de ces actions publiques ; v) les arrangements institutionnels concernant la transparence et l'imputabilité en matière d'utilisation des ressources publiques.

On pourra s'appuyer sur nombre de documents qui ont procédé à une revue des actions publiques (notamment dans le cadre des programmes soutenus par des bailleurs).

### ***CHAPITRE IV : Le cadre macro-économique à moyen terme***

La présentation du cadre macro-économique peut se résumer à un ou deux tableaux assortis de commentaires.

### ***CHAPITRE V : La matrice triennale de politiques publiques***

Cette matrice consiste en une présentation synthétique des principaux éléments de la revue des stratégies (Chapitre III), en indiquant de manière précise l'horizon temporel des actions publiques en cours. Il importe de noter que ces engagements et objectifs d'actions publiques sont relativement provisoires et pourront être modifiés lorsque le DSRP I sera remplacé par un DSRP complet.

### ***CHAPITRE VI : La démarche et le calendrier pour l'élaboration du DSRP complet***

Ce chapitre devra notamment :

- a) identifier les lacunes en matière de données sur la pauvreté et d'analyse sur ces questions et présenter le programme de travail prévu pour combler ces lacunes (en incluant l'assistance technique et financière requise), ainsi que des indicateurs pour suivre et évaluer les progrès accomplis en ce domaine ;
- b) résumer la programmation du processus participatif que le gouvernement mettra en œuvre pour associer les principales parties prenantes aux questions suivantes :
  - les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
  - les actions publiques prioritaires à mener pour atteindre ces objectifs ;
  - la mise en place d'un système participatif de suivi-évaluation de la stratégie.

Il conviendra d'inclure dans ce chapitre i) une liste des principaux groupes de parties prenantes qui participeront au processus, dont les organisations de pauvres, en particulier de femmes, et les organisations qui ont fait leur preuve en matière de projets et programmes de réduction de la pauvreté ; ii) les indicateurs prévus pour suivre les progrès du processus participatif. Notons que cette section ne fait pas double emploi avec le Chapitre II dans la mesure où elle se limite à une présentation synthétique du Plan d'Action pour la Participation (PAP) sur les points indiqué ci-dessus.

- c) préciser l'assistance requise auprès de la Banque Mondiale, du FMI, et des agences multilatérales ou bilatérales ou d'autres partenaires pour la préparation du DSRP complet.

## **IV.Aspects institutionnels de Pilotage du processus de formulation du DSRP**

La nécessité de tenir compte non seulement des exigences constitutionnelles de participation mais aussi et surtout de l'absence de structures représentatives de tous les secteurs de la population à tous les niveaux amène à proposer une structure provisoire susceptible de garantir un niveau de participation aussi élevé que possible.

Cette proposition tient compte de l'exigence de l'appropriation du DSRP par l'ensemble des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment de la société civile et des pauvres en particulier et du support de l'Assistance internationale.

La Structure proposée est la suivante :

**3.1- Le Comité de Pilotage du Processus (CP)** qui aura pour mission de fixer et d'évaluer les politiques nationales, de déterminer le cadre global et sectoriel de l'élaboration de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, d'orienter les travaux de préparation du DSRP-intérimaire et d'impulser le processus participatif et de prendre toute décision nécessaire à la bonne marche des travaux de préparation du DSRP-intérimaire. Il se réunit au moins une fois par mois avec ou sans la participation des membres du Comité Interministériel d'Appui au Processus (CIAP) et du Groupe Consultatif des Bailleurs de Fonds (GCBF)

Le CP est composé de :

1. Du Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, Président ;
2. Du Ministre de l'Economie et des Finances, co-Président ;
3. Du Représentant Résident du PNUP, Membre ;
4. Du Représentant Résident du FMI, Membre.

**3.2- Le Groupe Consultatif des Bailleurs de Fonds (GCBF)** Ce Groupe Consultatif constitue une structure d'accompagnement et d'appui au processus d'élaboration du DSRP-intérimaire. Il est composé du représentant Résident de chacune des agences bilatérales et multilatérales d'aide au développement en Haïti.

Des réunions régulières de consultation seront organisées par le Comité de Pilotage (CP) pour partager avec les bailleurs de fonds les idées, les orientations gouvernementales, les informations, et l'état d'avancement des travaux d'élaboration du DSRP-I. Ces réunions permettront également de déterminer et de programmer conjointement les actions d'assistance technique et financière qui peuvent être sollicitées par le gouvernement en appui à l'élaboration du DSRP-I.

**3.3-Le Comité Interministériel d'Appui au Processus (CIAP)** dont la mission est d'assurer que les principaux ministères sectoriels concernés puissent contribuer activement à l'élaboration de la stratégie nationale de croissance et de Réduction de la Pauvreté ; d'assurer la prise en compte de la pauvreté dans ses différentes dimensions ; de développer une réflexion stratégique multisectorielle débouchant sur une stratégie globale et des stratégies sectorielles qui se renforcent mutuellement et d'assurer la participation des institutions de leurs secteurs respectifs aux Groupes Techniques de Travail (GTT) du Secrétariat Technique du DSRP.

Il est composé de :

1. du Ministre du MPCE ou de son représentant
2. du Ministre du MEF ou de son représentant
3. du Ministre du MARNDR ou de son représentant
4. du Ministre du MENJS ou de son représentant
5. du Ministre du MTPTC ou de son représentant
6. du Ministre du MSPP ou de son représentant
7. du Ministre du MAS ou de son représentant
8. du Ministre du MCFDF ou de son représentant
9. du Ministre du ME ou de son représentant
10. du Ministre du Tourisme
11. du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

3.4-**Le Groupe Consultatif des Personnes Ressources.** Ce groupe est constitué d'experts et de personnalités de la société civile et du secteur privé qui peuvent enrichir la réflexion sur la stratégie de réduction de la pauvreté, du fait de leur insertion sociale, de leurs connaissances, de leur expérience, de leur vision stratégique et de leur capacité de dialogue. Les personnes ressource retenues seront choisies par le Comité de Pilotage dans un souci d'inclusion. Le CP veillera à ce que les réflexions et les perspectives de ces personnes ressource soient effectivement prises en compte dans l'élaboration du DSRP-intérimaire.

3.5-**Un Secrétariat Technique.** Structure exécutive du Comité de Pilotage, le Secrétariat Technique a pour mission de coordonner la mise en place et l'organisation du Processus d'élaboration du DSRP-1 et la rédaction de ce document.

Il prépare d'abord un premier Document d'Avant- Projet sur la base des documents de stratégie déjà existants au MPCE et des notes produites par les équipes de travail. Ce DAP est discuté et adopté par le Secrétariat Technique et soumis pour avis et adoption au Comité de Pilotage (CP).

Ce premier Document d'Avant- Projet sert, ensuite, de document de référence pour la consultation nationale, sectorielle et régionale. A partir des réactions collectées, le ST rédige et fait adopter un Document Préliminaire de Projet (DPP) par le CP.

Le ST rédige alors un projet de DSRP- intérimaire qui est soumis pour avis au CP qui à son tour le transmet au Premier Ministre pour approbation. Ce document sera soumis pour adoption au Conseil des Ministres, via le Premier Ministre et à la Société Civile pour validation, via le Forum National sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale.

La validation de la communauté internationale se fera par le biais du Joint Staff Assessment (JSA) du FMI et de la BM au moment de la présentation du DSRP-I aux Conseils d'Administration des deux organismes

Le Secrétariat Technique est composé :

1. Du Directeur Général du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Coordonnateur ;
2. Du Directeur de la Direction de Programmation Economique et Social du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Coordonnateur-Adjoint ;
3. Du Directeur de la Direction Economique du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Coordonnateur-Adjoint ;
4. D'un Conseiller Technique Principal (Expatrié à temps partiel)
5. D'un Conseiller Technique National (à temps plein)
6. De Consultants Nationaux (temps partiel)
7. De Quatre Groupes de Travail chargés respectivement :
  - De l'information/Formation des partenaires, de l'exécution du Programme de formation et d'information des partenaires pour la préparation du DSRP intérimaire et du Plan d'Action Participative (PAP) pour le DSRP-complet ;
  - Du Diagnostic, du Profil et de la Perception de la Pauvreté, de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et le lien avec les politiques et stratégies ;
  - Du Cadre Macro-économique (2003-2006), de la Matrice des politiques économiques et financières, des Indicateurs de suivi-évaluation et du Plan de Suivi Evaluation pour le DSRP-complet;
  - Du Processus de Consultation pour le DSRP-intérimaire et du Plan de Participation (Processus Participatif) pour le DSRP complet. Le processus participatif pour le DSRP-intérimaire est chapeauté par le PNUD pour faciliter les relations entre les différents acteurs ;
  - De l'observatoire nationale et des observatoires de synthèse (cf section iv)

L'assistance Technique des Groupes de Travail est fournie par les Conseillers et les Consultants Nationaux. Ces Groupes sont constitués de:

- d'un représentant du MPCE, Membre ;
- d'un représentant du MEF, Membre ;
- d'un représentant du MARNDR, Membre ;
- d'un représentant du MENJS, Membre ;
- d'un représentant du MTPTC, Membre ;
- d'un représentant du MSPP, Membre ;
- d'un représentant du MAS, Membre ;

Les GT sont appuyés par la Coopération Internationale à travers l'assistance de Consultants qui seront requis par le Secrétariat Technique et approuvée par le Comité de Pilotage (CP).

### 3.6- **Comités Départementaux de Coordination**

Au niveau de chaque Département, le Secrétariat Technique est représenté par un Comité Départemental de Coordination devant assurer la conduite et l'encadrement des activités sur le terrain (information/formation des partenaires, organisations d'ateliers sectorielles et départementales, Synthèse des propositions et recommandations).

Composé des Directeurs des Directions Départementales Sectorielles des Ministères concernés (en particulier ceux qui sont membres des Groupes Techniques de Travail, le Comité Départemental de Coordination (CDC) assure au niveau du département la coordination et le suivi du processus de consultation départementale pour l'élaboration du DSRP-intérimaire.

Coordonné par le Directeur Départemental du MPCE, le CDC pourra réunir de manière régulière la Table de Concertation Départementale pour qu'elle prenne une part active au processus de formulation de la stratégie de réduction de la pauvreté et du processus participatif à mettre en place pour le DSRP-complet.

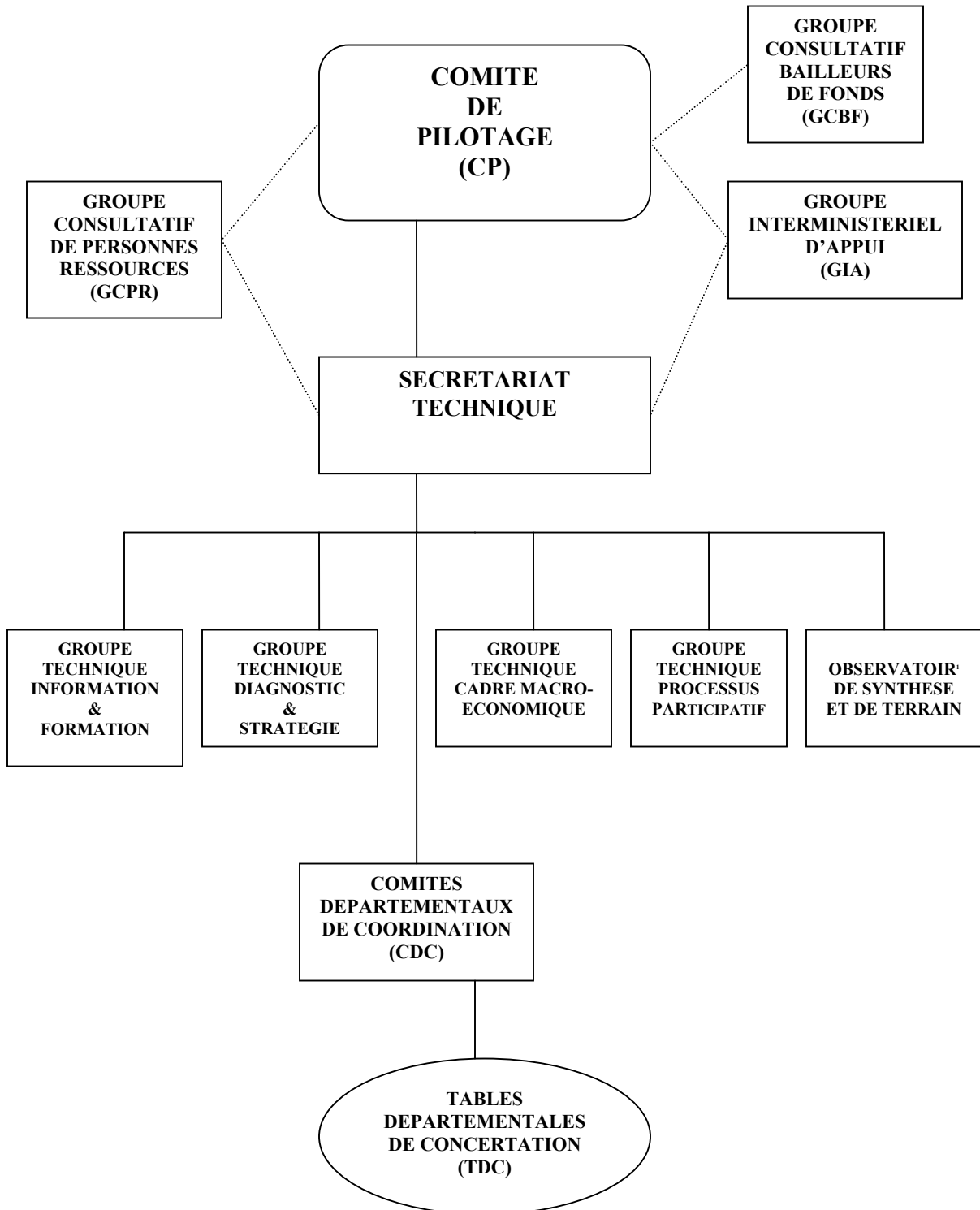
3.7. **Les Tables Départementales de Concertation** Les Tables Départementales de Concertation sont des structures ad hoc mises en place dans certains départements pour assurer la participation des acteurs à la réalisation de certains projets de développement. Elles peuvent servir à de plateforme de participation des acteurs locaux/régionaux au processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). De nouvelles seront créées sur le modèle existant (Département du Nord-Est) dans les autres départements.

Elles sont constituées de :

- Représentants et Elus des structures centrales, déconcentrées et décentralisées gouvernementales ;
- Représentants de Collectifs d'ONG et autres Organisations;
- Représentants des Secteurs associatifs (presse, syndicat, université, droits de l'homme, professionnels, paysans, handicapés, etc..) :
- Représentants du Secteur privé des affaires (chambre de commerce, associations patronales, etc..) ;
- Représentants d'Institutions indépendantes (chambre des Députés, Sénat, CSCCA, Universités, etc..) ;
- Partenaires techniques et financiers (Agences bilatérales et Multilatérales)



**SCHEMA DU CADRE INSTITUTIONNEL POUR L'ELABORATION DU DSRP-INTERIMAIRE**



1] voir le chapitre suivant pour une présentation détaillée de l'Observatoire

#### **IV. L'OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION SOCIALE D'HAITI (OPESH)**

Dans le cadre du processus de formulation et de suivi d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la mise en place d'un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale s'avère nécessaire. De nombreuses opérations de collecte ont été réalisées depuis ces dernières années en Haïti après une longue période de vide, et des efforts récents ont été faits en vue de pallier (dans le domaine de l'Education) ou de relancer (dans le domaine de la Santé) les statistiques administratives. Dans ces conditions, et compte tenu enfin de la nécessité du suivi de la mise en oeuvre et de l'efficacité des projets de lutte contre la pauvreté et de la stratégie globale qui sera proposée à cette fin, le rôle d'un tel observatoire sera moins de collecter que de coordonner, synthétiser et analyser l'information disponible, et aussi de concevoir et de suggérer tout indicateur susceptible de rendre plus efficace la stratégie de lutte mise en place par les pouvoirs publics avec l'appui des bailleurs de fonds.

On peut distinguer deux types d'observatoires :

- A l'origine, le concept d'observatoire concerne la mise en place de systèmes d'observation qui visent à pallier l'absence d'enquêtes représentatives (au niveau national et régional) et donc à organiser des enquêtes ponctuelles, géographiquement ou sectoriellement localisées, appliquant éventuellement les méthodes des sondages probabilistes mais ne visant pas la représentativité complète de l'univers étudié. On cherche à étudier la dynamique des phénomènes dans le temps ou dans l'espace sur de petites populations (villages, groupes-cibles) pour lesquelles on cherche à mesurer l'impact de certaines politiques macro-économiques (prix, fiscalité par exemple) ou sectorielles (éducation, santé) ou de certaines actions (telles que des campagnes d'information, de vaccination par exemple) ou encore l'impact de projets de développement localisés : un exemple en est le système des sites-sentinelles dans le domaine de la santé ou des observatoires ruraux dans celui de la sécurité alimentaire. C'est la diversité des situations observées et leurs évolutions au cours du temps qui font l'objet de l'observation.
- Plus récemment, la notion d'observatoire a été étendue à des systèmes d'organisation qui ne visent pas à collecter directement de l'information statistique économique et sociale (avec ou sans visée représentative), mais qui, sur un domaine donné - économique ou social - s'efforcent de rassembler toute l'information disponible, collectée par les acteurs les plus divers, afin d'en faire un traitement systématique, rapide, comparatif et opérationnel, c'est-à-dire utile aux pouvoirs publics, aux bailleurs de fonds et aux divers opérateurs du développement, dans la perspective de prises de décision, d'évaluations des actions entreprises et de réorientation éventuelle de ces actions ou des fonds engagés.

L'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui est ici projeté appartient à cette seconde catégorie. Il ne vise pas à collecter des informations supplémentaires, mais bien

à **rassembler** celles qui existent afin de les traiter de façon systématique et comparative, en continu, en vue de leur amélioration pour une plus grande efficacité et une meilleure utilisation par les acteurs du développement. Bien entendu, nombreux sont les acteurs qui, dans la période actuelle que traverse Haïti, traitent la question de la pauvreté sous ses diverses formes. Mais précisément, ce traitement s'opère trop souvent à partir d'un point de vue particulier et d'une source privilégiée sans toujours en confronter les résultats avec les autres points de vue et sources possibles. D'où la mission supplémentaire de l'observatoire, de **synthétiser** et de **coordonner**, non dans le but d'exercer une suprématie quelconque, mais de comparer et de confronter afin d'éclairer des questions que les collectes existantes peuvent avoir laissées dans l'ombre.

#### **4.1 Objectifs, fonctions et organisation de l'Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.**

Les principaux objectifs de l'Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (OPESH) sont au nombre de quatre :

- évaluer et suivre la pauvreté monétaire et humaine sous ses divers aspects à travers les données et informations disponibles,
- aider à cibler les populations pauvres ou vulnérables et contribuer à établir une carte de la pauvreté,
- faire le suivi-évaluation des projets et des actions entreprises dans le cadre de la stratégie nationale, en vue de réduire la pauvreté,
- publier et vulgariser les informations et les analyses sur la pauvreté, aider à nourrir la réflexion du processus participatif entre organisations gouvernementales et organisations de la société civile, tant au niveau national que départemental et local.

L'Observatoire est donc un instrument au service de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté. Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs fonctions doivent être assurées :

**Une fonction de rassemblement** des données et informations sur la pauvreté et plus largement sur les aspects sociaux du développement.

**Une fonction de confrontation** qui résulte du rassemblement des données de diverses sources, collectent les mêmes variables et où la divergence de leurs valeurs peut être utilement analysée. La confrontation des variables débouche nécessairement sur le problème de l'harmonisation des données et de la coordination des opérations de collecte et du traitement des données. Cette nécessaire harmonisation et coordination n'entre pas dans le rôle de l'observatoire : c'est bien à l'**IHSI** que revient cette tâche : mais c'est la confrontation et l'analyse des données, leur utilisation en quelque sorte par l'observatoire, qui en révèle la nécessité.

**Une fonction de synthèse** (différente de la fonction d'analyse qui sera examinée ci-dessous) qui consiste à rendre lisible les variables et indicateurs rassemblés. Ceux-ci sont

livrés « bruts » par les institutions qui les collectent ou les calculent. Il convient de les agréger ou au contraire de les désagréger pour les rendre lisibles et utilisables.

**Une fonction annexe** résulte des trois précédentes : la **coordination** et l'**harmonisation**. Le rassemblement, la confrontation et la synthèse des données et des informations font nécessairement apparaître des incohérences, des doublons ou des lacunes. Ce n'est évidemment pas le rôle de l'Observatoire que d'assurer cette mission de coordination et d'harmonisation qui est du ressort de l'**IHSI** comme on l'a déjà dit plus haut, mais cela est dans ses attributions de souligner les incohérences mises à jour et de contribuer ainsi à l'amélioration des statistiques sociales.

**Une fonction d'analyse** qui consisterait à traiter l'information ainsi rassemblée, comparée, confrontée et synthétisée en vue de produire les rapports constituant les objectifs de l'Observatoire en terme de production scientifique. Ces rapports pourraient être de différents types : 1) rapports sur les tendances de la pauvreté monétaire et humaine les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté, 2) rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, des programmes bilatéraux et multilatéraux de lutte contre la pauvreté, des projets locaux de développement orientés vers la réduction de la pauvreté, 3) rapports nationaux sur le développement humain et de suivi des objectifs du millénaire (on détaillera plus bas les produits attendus de l'observatoire).

De fait, on ne peut pas exclure **une fonction de collecte d'informations**, mais il devrait être bien clair que l'Observatoire n'a pas à se substituer à l'**IHSI** dans sa fonction de collecte de données statistiques au niveau national dans les domaines économiques et sociaux : la collecte de données dont il s'agit ici porterait, le cas échéant (car ce n'est pas un objectif prioritaire de l'observatoire), sur la réalisation d'enquêtes ad hoc, ponctuelles, qualitatives (perception de la pauvreté par exemple), d'impact, de suivi-évaluation au niveau local ou régional par exemple.

Enfin l'une des raisons d'être de l'Observatoire est d'aider à la dynamisation du **processus participatif**. A cette fin, l'observatoire devra organiser ou contribuer à l'organisation régulière de forums régionaux et préparer des documents didactiques et simples portant sur les informations disponibles et les problématiques propres aux divers acteurs et aux diverses régions parties prenantes du processus participatif (agriculteurs, travailleurs indépendants, salariés, urbains, ruraux, chômeurs, habitants des bidonvilles, sans abri, femmes, enfants, etc.). De ce point de vue l'Observatoire doit illustrer son second volet qui est l'exclusion sociale et renforcer la voie des exclus.

**Une fonction de formation** résulte des précédentes : la constitution de base de données et la polarisation de compétences dans le domaine de la pauvreté entraîne l'obligation morale de former des étudiants et d'organiser une formation permanente, par la proposition d'encadrement de sujets de mémoire d'étudiants des diverses universités publiques et privées ou de cycles de formation tels que « Démographie et Développement », et par l'organisation de stages de formation continue pour les fonctionnaires des administrations concernées ou du secteur privé.

#### 4.2 Produits Attendus de l'Observatoire.

Il convient de revenir sur les « **produits** » attendus de l'Observatoire. Ces produits sont de divers types : études générales, études d'impact, tableau de bord social, carte de pauvreté, rapports nationaux pour le suivi des grandes conférences internationales, mise à disposition des informations pour les divers utilisateurs :

- a) Etudes de synthèse:** L'établissement d'un profil de pauvreté est la première de ces études, qui justifie la mise en place de l'Observatoire. 10 études sur la base des informations déjà disponibles ont été identifiées au niveau du PNUD :
- 1) Pauvreté en Haïti : état des connaissances ;
  - 2) Pauvreté monétaire, pauvreté subjective et pauvreté des conditions de vie ;
  - 3) Education et pauvreté : Objectifs du Millénaire pour le Développement et réduction des trappes à pauvreté (échec à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté) ;
  - 4) Santé, objectifs du millénaire et pauvreté ;
  - 5) Emploi et pauvreté ;
  - 6) Macro-économie (mécanismes de croissance en faveur des pauvres), politiques fiscales et pauvreté ;
  - 7) Inégalités (de revenu, de consommation) et pauvreté ;
  - 8) Pauvreté chronique et pauvreté transitoire : caractéristiques et mécanismes ;
  - 9) Protection sociale, transferts et pauvreté ;
  - 10) Du profil de pauvreté aux politiques publiques : le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Si l'Observatoire doit s'intituler « Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale », il conviendrait d'adjoindre à cette liste un certain nombre d'études sur l'exclusion, par exemple sur les sans abri, les chômeurs, les habitants des bidonvilles, les zones rurales isolées,...

- b) Etudes d'impact local:** Le cas échéant, l'Observatoire pourrait être amené à conduire des études de suivi de effets d'opérations de développement local ou d'impact de mesures macro-économiques sur des populations locales. Dans certains pays, ce type d'études ou d'enquêtes au niveau villageois est à l'origine d'observatoires ruraux qui peuvent s'organiser en système intégré au niveau national : il s'agit alors d'observatoires du 1<sup>er</sup> type auquel il a été fait allusion en introduction. Le rôle de l'Observatoire peut alors être d'harmoniser des approches confiées à des opérateurs divers et d'en présenter les résultats comparatifs.

La question se pose de savoir si l'observatoire doit aussi être chargé de l'évaluation globale de la stratégie de réduction de la pauvreté sous forme d'un rapport annuel par exemple. Deux options sont possibles : soit

l'observatoire est effectivement chargé de cette tâche par les pouvoirs publics, soit cette tâche est réservée à une autre instance ad hoc mais l'observatoire est chargé de fournir à cette instance les rapports sectoriels, régionaux ou nationaux qui peuvent éclairer l'évaluation globale.

- e) **Tableau de Bord Social** : le tableau de bord social consiste en une sélection des statistiques sociales recueillies par l'IHSI, en leur présentation synthétique sous forme d'indicateurs simples, désagrégés par région, milieu (urbain, rural), sexe et présentés en tendances : une liste des principaux indicateurs à sélectionner est proposée ci-après. Les tableaux synthétiques doivent être simples, parlants et doublés de graphiques démonstratifs.
- f) **Carte de la pauvreté** : La carte de la pauvreté est une publication phare du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE, 2002) et il n'est pas question que l'Observatoire se l'approprie. Par sa fonction de synthèse et d'analyse, l'observatoire peut cependant contribuer à appuyer l'opération et à lui donner un caractère plus opérationnel. Le moment est particulièrement opportun alors que des données diverses sont devenues ou vont devenir disponibles.
- g) La préparation du **Rapport National sur le Développement Humain** (RNDH) et du calcul des indicateurs de Développement Humain ainsi que du Rapport National sur le suivi des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD) devraient également être des tâches revenant de droit à l'Observatoire.
- h) Enfin, si l'idée d'un rapport annuel reste à discuter, une **note mensuelle** ou tous les deux mois présentant les activités de l'Observatoire à ses membres et aux utilisateurs serait bienvenue, ainsi que la création d'un **site Internet** présentant les résultats des travaux et études entrepris.

#### 4.3- Organisation et mise en place de l'Observatoire.

L'Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale doit être une structure légère et autonome qui devrait être en mesure de mobiliser les personnes et institutions-ressources compétentes dans le domaine. Trois (3) à Cinq (5) chercheurs de diverses disciplines en constitueraient le personnel permanent avec des rémunérations incitatives : outre leur implication dans les recherches sur les thèmes de l'observatoire, ils piloteraient et superviseraient les recherches confiées à des consultants nationaux sur des thèmes soumis à appel d'offres.

S'agissant de ses fonctions de rassemblement, de synthèse et d'analyse, la question se pose de savoir si les activités de l'Observatoire ne vont pas venir doubler ou concurrencer les activités de programmes déjà en cours ou en projet. On a vu, au cours de la description des fonctions de l'Observatoire la division du travail avec l'IHSI, tant en ce qui concerne la collecte, la coordination et l'harmonisation que les fonctions de synthèse et d'analyse. Il en est de même avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe en ce qui concerne la carte de la pauvreté.

En ce qui concerne le statut de l'Observatoire, il s'agira d'une fondation dont les membres fondateurs seront : 3 Universités (UNDH, UNIQ, UEH) et trois Ministères (MPCE – MEF – MSPP).

Quant à la mise en place de l'Observatoire, l'organisation de forums régionaux afin de lancer le processus participatif et de faire remonter les besoins exprimés par les populations à la base, pourrait être sa première occasion de tester sa collaboration avec les départements ministériels. Par la suite, lorsque l'Observatoire national sera opérationnel, ces forums régionaux pourront constituer les points d'ancrage d'observatoires régionaux axés sur le suivi de la pauvreté dans les régions et le suivi de l'impact des actions entreprises aux niveaux régional et local.

## VI.- Calendrier du processus d'élaboration du DSRP- intérimaire

Activités	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1. Mise en place Secrétariat Technique						
2. Collecte et synthèse informations						
3. Rencontre Comité Consultatif - Personnes ressources (21 Oct.)						
4. Rencontre ONG (29 Oct.)						
5. Diagnostic pauvreté						
6. Evaluation programmes sectoriels de lutte contre la pauvreté						
7. Evaluation politiques et réformes macro-économiques antérieures.						
8. Elaboration cadrage macro-économique						
9. Révision du document préliminaire de DSRP-1						
10. Soumission au CP pour commentaires						
11. Organisation Réunions d'information /formation des Cadres sectoriels						
12. Organisation Réunions d'information /formation organisations Société Civile						
13. Organisation Réunions d'information / formation des Elus Nationaux & Cadres Institutions indépendantes						
14. Colloque sur pauvreté (UNIQ – MPCE) Décembre						
15. Campagne nationale d'information sur le DSRP-1						
16. Organisation Ateliers Départementaux de validation						
17. Synthèse des ateliers et rédaction projet DSRP-1						
18. Organisation Forum National de Validation						
19. Rédaction version finale du DSRP-1						
20. Mise en place Observatoire Pauvreté						
21. Mise en place structure permanente d'élaboration DSRP futurs						
22. Transmission DSRP-1 à FMI & BM pour financement DSRP-complet						



## **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

1. **Banque Mondiale** «Haïti, les Défis de la Lutte contre la Pauvreté»
2. **Banque de la République d'Haïti** : «Rapport Annuel», 1999
3. **Cantave, Tony** «Eléments de Politique de Décentralisation / Déconcentration Territoriale – Les Structures Politico – Administratives de la Gouvernance Locale», CNRA, Mai 1999.
4. Commission Interministérielle sur l'Environnement, «Plan d'Action pour l'Environnement», 1999
5. **Commission Nationale à la Réforme Administrative (CNRA)** «La Réforme Administrative en Haïti», Rapport de Synthèse. Novembre 1998
6. **CNRA**, «l'Administration Haïtienne Malade du Changement », Juillet 1997
7. **FONHEP/TFGI/FNUAP**, «L'Education en Haïti : la Situation des Filles»
8. **Bilan Commun de Pays**, «Gouvernement de la République d'Haïti (Common Country Assessment – CCA), 2000
9. **Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)** «Comptes Nationaux d'Haïti» de 1955 à 1999
10. **Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)** : Statistiques sociales, Tome I, 2000
11. **Ministère des Affaires Sociales**, «Population Active et Emploi en Haïti : la Problématique de l'Emploi», 1999
12. **Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)/PNUD-UNOPS**, «Indicateurs Socio-Economiques d'Haïti», Juillet 1998
13. **Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)**, « Rappports des Ateliers de la Table Ronde sur le Programme National d'Action», Décembre 2000
14. **Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)** : Carte de la Pauvreté pour Haïti, Décembre 2000
15. **Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS)**, «Le Plan National d'Education et de Formation», Mai 1998

16. **Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS)**, «Annuaire Statistique des Ecoles Fondamentales et Secondaires d'Haïti», Juin 1998
17. **Narayan Deepa**, «**Voices of the Poor, Poverty and Social Capital in Tanzania**», The World Bank, Washington, D.C., 1997
18. **Organisation Fanmi Lavalas**, «Programme Economique et Social 2001 – 2006», Novembre 2000
19. Programme des Nations – Unies pour le Développement en Haïti (PNUD) : Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2000
20. **Constitution de Mars 1987**, «République d'Haïti»
21. **Secrétairerie d'Etat à la Population**, «Politique Nationale de Population» Draft # 2», Février 2000
22. BRUNET, Georges : «Concept et Réalité de la Pauvreté en Haïti», Décembre 2001
23. **Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)** : «Carte de Pauvreté pour Haïti – Version Préliminaire», Juin 2002
24. **Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)** : «Haïti – Stratégie à Moyen Terme 2002 – 2006, Septembre 2002
25. **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)** : Quelques réflexions préliminaires sur les objectifs, fonctions et organisation de l'Observatoire de la Pauvreté. J. Charmes. Consultant. Septembre 2003.
26. **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)** : Proposition de structure du DSRP-intérimaire et Note pour le processus participatif du DSRP. Olivier Lebrun. Consultant. Septembre 2003.